

## Admission en section internationale à l'école élémentaire Rentrée 2019

Références :  
Décret n° 2006-1193 du 28 septembre 2006  
Arrêté du 11 mai 1981 relatif aux sections internationales d'école élémentaire  
Code de l'éducation art. D421-131 à D421-143

### Quoi ?

Les sections internationales offrent aux élèves une formation en langue, en parallèle d'une formation traditionnelle.  
Au sein du département de l'Isère, six langues sont proposées : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

### Où ?

<p><b>ALLEMAND ou ANGLAIS</b> école de la Houille Blanche 7 rue de la Houille Blanche 38100 Grenoble 04 76 96 51 75 ce.0382911H@ac-grenoble.fr</p>	<p><b>ANGLAIS</b> école élémentaire Jules Ferry 47 rue Léon Jouhaux 38100 Grenoble 04 76 44 71 88 ce.0382874T@ac-grenoble.fr</p>	<p><b>ARABE</b> école Menon 9 rue Hébert 38000 Grenoble 04 76 42 70 69 / 07 81 17 73 29 ce.0380578X@ac-grenoble.fr</p>
<p><b>ESPAGNOL</b> école primaire Bizanet 53 avenue Maréchal Randon 38000 Grenoble 04 76 42 00 66 ce.0382286D@ac-grenoble.fr</p>	<p><b>ITALIEN</b> école Jean-Jaurès 9 cours Jean-Jaurès 38000 Grenoble 04 76 46 41 80 ce.0382801N@ac-grenoble.fr</p>	<p><b>PORTUGAIS</b> école Anthoard 3 rue Anthoard 38000 Grenoble 04 76 96 69 34 ce.0382925Y@ac-grenoble.fr</p>

Pour plus d'informations sur chacune des écoles, consultez <https://bv.ac-grenoble.fr/carteforpub/ecole>

### Pour qui ?

Le recrutement concerne **en priorité les élèves qui doivent entrer en CP**, dans la limite des places disponibles.  
Les demandes qui concernent les élèves hors du secteur de l'école ne pourront être satisfaites que dans la limite des places disponibles après inscription des élèves de secteur.

### Comment y entrer ?

Pour que votre enfant puisse passer les tests, vous devez compléter la fiche de renseignements correspondant à la langue choisie et l'adresser avec les pièces demandées à l'école concernée au plus tard le **lundi 1<sup>er</sup> avril 2019**, en vous reportant aux informations figurant sur la fiche de renseignements.

Attention, votre enfant ne peut passer qu'un seul test d'entrée : s'il parle plusieurs langues, il vous faudra faire le bon choix.

Vous pouvez demander cette fiche à l'école que votre enfant fréquente, à l'école concernée, ou encore la télécharger sur le site de la DSDEN de l'Isère, à la rubrique « Sections internationales : écoles élémentaires »

### Quand ?

La date des épreuves est fixée au **mercredi 22 mai 2019** : une convocation vous sera adressée par l'école centre de test.

### Comment ?

Les élèves devront passer **une épreuve orale** destinée à apprécier le niveau de connaissance de la langue étrangère considérée pour les élèves français, de la langue maternelle et du français pour les élèves étrangers.

### Et les résultats ?

Si votre enfant est admis dans l'école, son nom apparaîtra sur la liste que les écoles afficheront à partir de **mi-juin**.  
Dans le cas contraire, vous recevrez un courrier vous indiquant que votre enfant n'a pas été pris.

### Et après ?

Renseignez-vous auprès de la mairie pour connaître les pièces justificatives dont elle a besoin pour inscrire votre enfant.

**Pour toute question, n'hésitez à vous rapprocher des directions d'école**